

## Fiche navette école famille

### Allongement / raccourcissement de cycle

### RMM2 - Année scolaire 2023-2024



École .....

Tél : .....

#### Textes de références :

Le décret 2024-228 modifie 5 articles du code de l'éducation concernant les dispositifs d'aide et le processus de décision du redoublement  
Articles 311-12/321-3/321-6 du code de l'éducation

#### Rappel :

- La scolarité est organisée en cycles.
- Si le maître est responsable de l'évaluation, le conseil des maîtres est responsable des propositions et décide du parcours de l'élève au vu des évaluations.
- Les parents doivent être informés dès l'apparition de difficultés, au cours de l'année scolaire.
- L'enseignant peut à tout moment de la scolarité proposer aux parents un dispositif d'aide et de soutien (Aide personnalisée) dans le cadre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) qui doit prendre la forme d'un document contractualisé avec la famille ou le représentant légal.
- Il est à noter que redoublement deviendrait un acte courant de remédiation
- Il est à noter que durant sa scolarité à l'école primaire, un élève ne peut redoubler (sauf cas exceptionnel) ou sauter qu'une seule classe.

#### Élève

Nom :		Prénoms :	
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Né (e) le	Lieu de naissance	
Niveau et cycle :			

#### Responsables légaux

Mère ou son représentant		Nom :	Prénoms :
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone :		Mail :	
Père ou son représentant		Nom :	Prénoms :
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Téléphone :		Mail :	

#### 1-Décision du conseil des maîtres :

Compte tenu du bilan scolaire de votre enfant, le conseil des maîtres décide :

- Le passage en** .....
- Le passage anticipé en** .....
- Le maintien en** .....

Motifs : .....

.....

Date et signature du directeur/trice d'école

Cadre à remplir par le CM

#### 4-Avis de l'inspecteur/trice de circonscription à titre exceptionnel pour un deuxième redoublement

L'inspectrice de circonscription émet un avis :

- Favorable
- Défavorable à la décision du conseil des maîtres

Signature de l'inspectrice de circonscription.

Cadre IEN